

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS situé sur la commune de CAZOULS LES BEZIERS.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Lasagne (LASAGNES SECHES) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/10/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 40Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Pâte (Pates sèches blanches : torsades, penne, coquillettes, spaghettis) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/10/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 200Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Pâte (GNOCCHIS SURGELES) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/10/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 60Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Raviole surgelée (RAVIOLIS AU FROMAGE) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/10/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 40Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Riz (RIZ BLANC) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/10/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 200Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Semoule de blé certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/10/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 100Kg - 7 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : non précisé

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison hebdomadaire entre 7h30 et 10h jour de livraison précisé lors de la commande lieu de livraison : Cuisine Centrale - Chemin de l'Enclos (derrière l'école primaire St Exupéry) - 34370 CAZOULS LES BEZIERS

Date limite de remise des offres :

04/10/2024, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 07/10/2024 au 31/12/2024

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 40%
- Mode de production des denrées (agriculture biologique ou équivalent) (Attestation du label biologique communautaire ou national ou équivalent) – 20%
- Qualité du produit (fraicheur) (Délai le plus court entre la date de fabrication et la date de livraison) – 15%
- Qualité du produit (traçabilité) (Obligation d'un étiquetage réglementaire) – 10%
- Services proposés (condition de livraison) (Aptitude à respecter les délais de livraison) – 10%
- Services proposés (délais de commande) (Délai minimum requis pour passer les commandes) – 5%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS
- Philippe VIDAL
- PLACE DES CENT QUARANTE
- 34370 CAZOULS LES BEZIERS
- Responsable des achats : HENRI MARTINEZ
- Téléphone : 04 67 93 66 76
- Courriel : p.puel@mairiecazoulslesbeziers.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :
Montpellier

